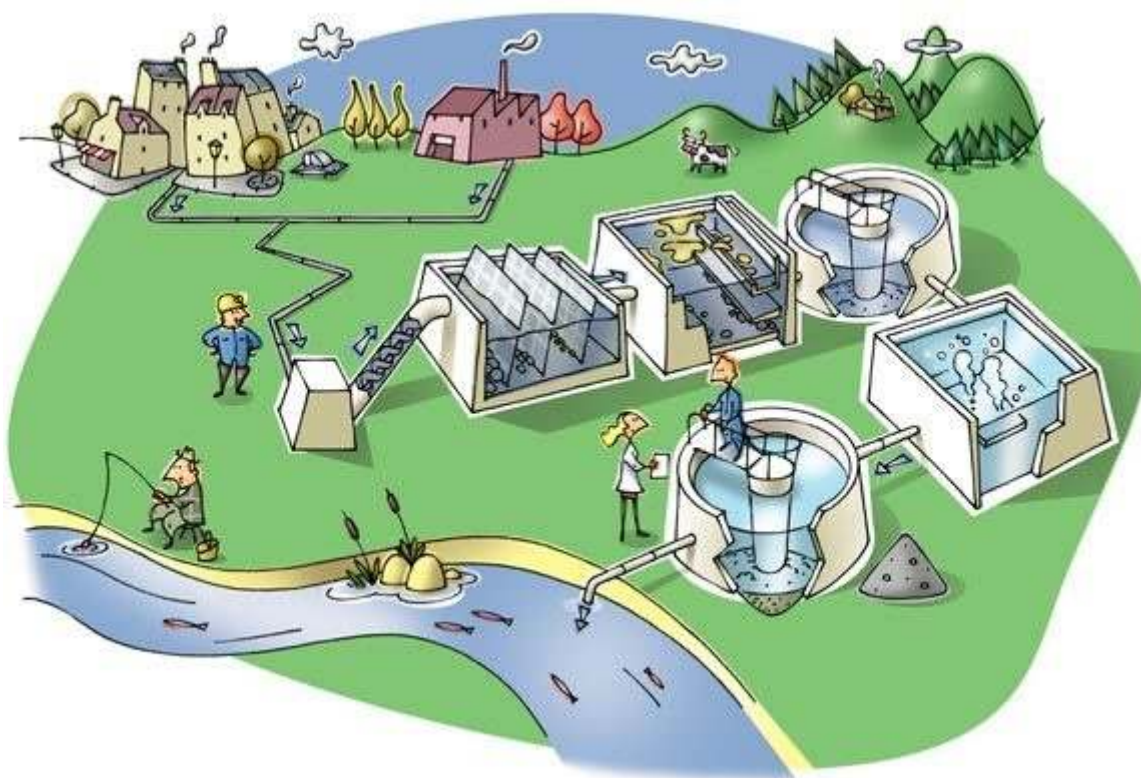


**Mairie de LE FAOJET**



**RAPPORT ANNUEL**

**sur le PRIX et la QUALITE  
du service public de l'ASSAINISSEMENT**

**EXERCICE 2015**

## SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT .....	3
A. Les caractéristiques générales du service .....	3
B. Le mode de gestion du service .....	5
2. LES INDICATEURS TECHNIQUES .....	5
A. Le réseau d'assainissement collectif : les évènements marquants de l'année 2015. ....	5
B. La station d'épuration .....	5
B.1. Présentation générale .....	5
B.2. Synoptique du fonctionnement de la station .....	6
B.3. Le volume des effluents traités .....	8
B.4. Les rendements épuratoires de la station .....	8
B.5. La production des boues et leur devenir .....	10
C. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau .....	10
D. Les propositions d'améliorations du fonctionnement du service .....	11
3. LES INDICATEURS FINANCIERS .....	11
A. Le prix de l'assainissement .....	11
A.1. La tarification .....	11
A.2. Evolution du tarif de l'assainissement .....	11
A.3. La facture d'un usager de 120 m3 .....	12
A.4. Evolution de la recette d'exploitation .....	12
B. Les autres recettes d'exploitation du service .....	12
C. La dette du service public d'assainissement collectif .....	13
D. Les amortissements réalisés au cours de l'année 2012 .....	13
E. Les dépenses de travaux réalisées en 2015 .....	13
CONCLUSION .....	13

# 1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

## A. Les caractéristiques générales du service.

### ✓ Le territoire

L'activité de collecte et de traitement des eaux usées concerne le centre-bourg de Le Faouët.

### ✓ La population raccordée au réseau d'assainissement collectif en 2015

Le service comporte 1 061 abonnés dont 3 abonnés consommant plus de 6 000 m<sup>3</sup> par an (CADF, SA MONTFORT et l'hôpital). En utilisant le ratio retenu par les bureaux d'étude de 2,26 habitants par logement (nombre moyen d'occupants par résidence principale en 2012 - INSEE), nous pouvons estimer de manière approximative que la charge de pollution domestique raccordée à la station d'épuration est actuellement de **2 391 équivalents-habitants**.

	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Nombre d'abonnés	1 090	1 070	1 061
Nombre d'habitants raccordés estimé	2 463	2 386	2 391
Volumes facturés (m <sup>3</sup> – consommations < 6 000 m <sup>3</sup> )	66 543	65 138	63 052
Volume produit par personne (m <sup>3</sup> )	27.01	27.30	26.37
Volumes facturés (m <sup>3</sup> – consommations > 6 000 m <sup>3</sup> )	103 137	109 808	86 941

Il est précisé que la CADF dispose d'un puit. Ainsi, la station reçoit plus de volumes d'eaux usées que d'eaux potables facturées.

<b>Gros consommateurs</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
CADF volume AEP	83 724	89 408	51 330
CADF volume total	176 766	201 377	187 500
SA MONTFORT	14 138	14 067	15 867
HOPITAL	6 129	6 333	8 698
CENTRE AQUATIQUE			11 046

La CADF a l'autorisation de rejeter à la station d'épuration 1 300 m<sup>3</sup> par jour, 1 200 kg de DBO5 par jour (soit l'équivalent de 20 000 équivalents habitants), 784 kg de MES par jour et 208 kg de NTK par jour. Ainsi, pour une consommation annuelle de 187 500 m<sup>3</sup>, cela fait un débit moyen de 721 m<sup>3</sup> par jour (usine fermée les week-ends).

### ✓ Le réseau d'assainissement collectif

23,4 kms de canalisations gravitaires et 3,5 kms de conduites de refoulement.

Les ouvrages existants sur le réseau sont les suivants :

OUVRAGES	NOMBRE
Dessableurs	0
Déversoirs d'orage	0
Postes de relèvement	12
Regards EU séparatif	Non renseigné

NOM du poste et type des pompes installées	Capacité de refoulement théorique	Capacité de refoulement contrôlée
STANG VRAZ FLYGT CP 3127 SH	Q= 9 l/s P1 :33 m3/h P2 : 33 m3/h	P1 : 10l/s = 36 m3/h P2 : 3l/s = 10.8 m3/h
Parc Charles FLYGT DP 3152HT 281 vortex	Q=11.20 l/s P1= 40 m3/h P2 :40 m3/h	P1 : 9.6 l/s = 34.56 m3/h P2 : 9.6 l/s= 34.56 m3/h
Hopital (rue des bergères) KSB KRTF 80 315/122UG160 vortex	Q : 12.40 l/s P1 :44 m3/h P2 :44 m3/h	P1 :2.78 l/s = 10.00 m3/h P2 : 2.45 l/s = 8.82 m3/h
Impasse de la sapinière (cité LE ROUX) MENGIN PS 65 195/190/180/4P	Q : 5 l/s P1 : 18 m3/h P2 :18 m3/h	P1 :4.40 l/s = 15.84 m3/h P2 : 2.86 l/s = 10.30 m3/h
Route de ste barbe (Kerroc'h) MENGIN PS 40/70 2P	Q : 3.41 l/s P1 : 7.2 m3/h P2 : 7.2 m3/h	P1 : 2.69 l/s = 9.68 m3/h P2 : 2.15 l/s = 7.74 m3/h
Kernot Nord	Q : 2 l/s P1 :12.3 m3/h P2 : 12.3 m3/h	
Kernot Sud FLYGT CP 3057 ;181 ;HT.53 262.003160	Q:5.5 l/s P1: 20 m3/h P2: 20 m3/h	P1: 8.12l/s = 29.23 m3/h P2: 7.08 l/s 25.50 m3/h
Coat pales FLYGT MP 3012 HT 262 Roue Grinder dilacératrice	Q : 1.5 l/s P1 : 5.13 m3/h P2 :5.13 m3/h	P1 : 4.40 l/s = 21.6 m3/h P2 : 6.33 l/s = 22.7 m3/h
Chemin de Ste Barbe FLYGT MP 3127 HT 252	4.7 l/s P1 : 17 m3/h P2 : 17m3/h	P1 : 4.57 l/s = 16.43 m3/h P2 : 5.82 l/s = 18.81 m3/h
Les Ursulines FLYGT MP 3085 18SH 53 25500 2456	Q : 5.90 l/s P1 : 21 m3/h P2 : 21 m3/h	P1 : 1.639 l/s = 5.9 m3/h P2 : 1.8443 l/s = 6.63 m3/h
Rue du Midi FLYGT DP 3057 MT 252 vortex	Q : 2.60 l/s P1 : 9 m3/h P2 : 9 m3/h	P1 : 2.85 l/s = 10.26 m3/h P2 : 2.66 l/s = 9.57 m3/h
Route de Pont Priant FLYGT DP 3068 180 HT 5322000173 vortex	Q : 3.60 l/s P1 : 12 m3/h P2 : 12 m3/h	P1 : 6.46 l/s = 23.26 m3/h P2 : 6.25 l/s = 22.50 m3/h

### ✓ La station d'épuration

La capacité de traitement de la station d'épuration est définie en équivalent-habitants, c'est à dire sur la base du nombre de personnes dont elle serait en mesure de traiter les eaux usées si elle ne recevait que des effluents domestiques.

La station d'épuration du Faouët a une capacité théorique de traitement de 23 500 équivalents-habitants :

Capacité nominale organique de 1 410 kgs de DBO5/j

Capacité hydraulique nominale de 1 659 m3/j

La station d'épuration est alimentée, d'une part, par une canalisation provenant de la ZI de Pont Min (effluents essentiellement industriels) et, d'autre part, par une canalisation provenant du centre-ville (effluents domestiques).

Le traitement de l'eau se fait de la façon suivante :

- Prétraitement (dégrillage, dégraissage et dessablage) ;
- Traitement biologique (zone d'anoxie et bassin d'aération à boues activées) ;
- Clarification (clarificateur) ;
- L'extraction et stockage des boues (trois silos de stockage des boues pour une capacité totale de 380 m<sup>3</sup>) ;
- Rejet des eaux vers trois lagunes ;
- Rejets des eaux vers la rivière Ellé.

La mairie, en collaboration avec la société AMP de Chaulnes, porte un projet de compostage des boues de la station. Le procédé de compostage des boues consiste à additionner un mélange de paille, d'herbe et d'argile (1 à 2 %) aux boues. Un accord de principe a été donné par les services préfectoraux. Le bureau d'études retenu pour réaliser le diagnostic de la station d'épuration devra accompagner la mairie pour réaliser la déclaration de ce procédé auprès du préfet du Morbihan (déclaration d'une installation classée pour la protection de l'environnement). L'autorisation ou non du Préfet aura donc un impact sur le dimensionnement des ouvrages de stockage des boues.

Annuellement, la station produit environ 3 000 m<sup>3</sup> de boues (90 tonnes de matières sèches). Ces boues sont valorisées en agriculture.

## **B. Le mode de gestion du service.**

L'exploitation du service est gérée en régie.

La SAUR assure la facturation, le recouvrement et le reversement à la mairie de la redevance d'assainissement collectif.

## **2. LES INDICATEURS TECHNIQUES.**

### **A. Le réseau d'assainissement collectif : les évènements marquants de l'année 2015.**

La collectivité a réalisé en 2015 :

- Le changement du transformateur de la station d'épuration ;
- Le changement de 2 pompes de relevage ;
- La réparation d'une pompe de relevage ;
- Le changement du débitmètre à l'entrée de la station d'épuration.

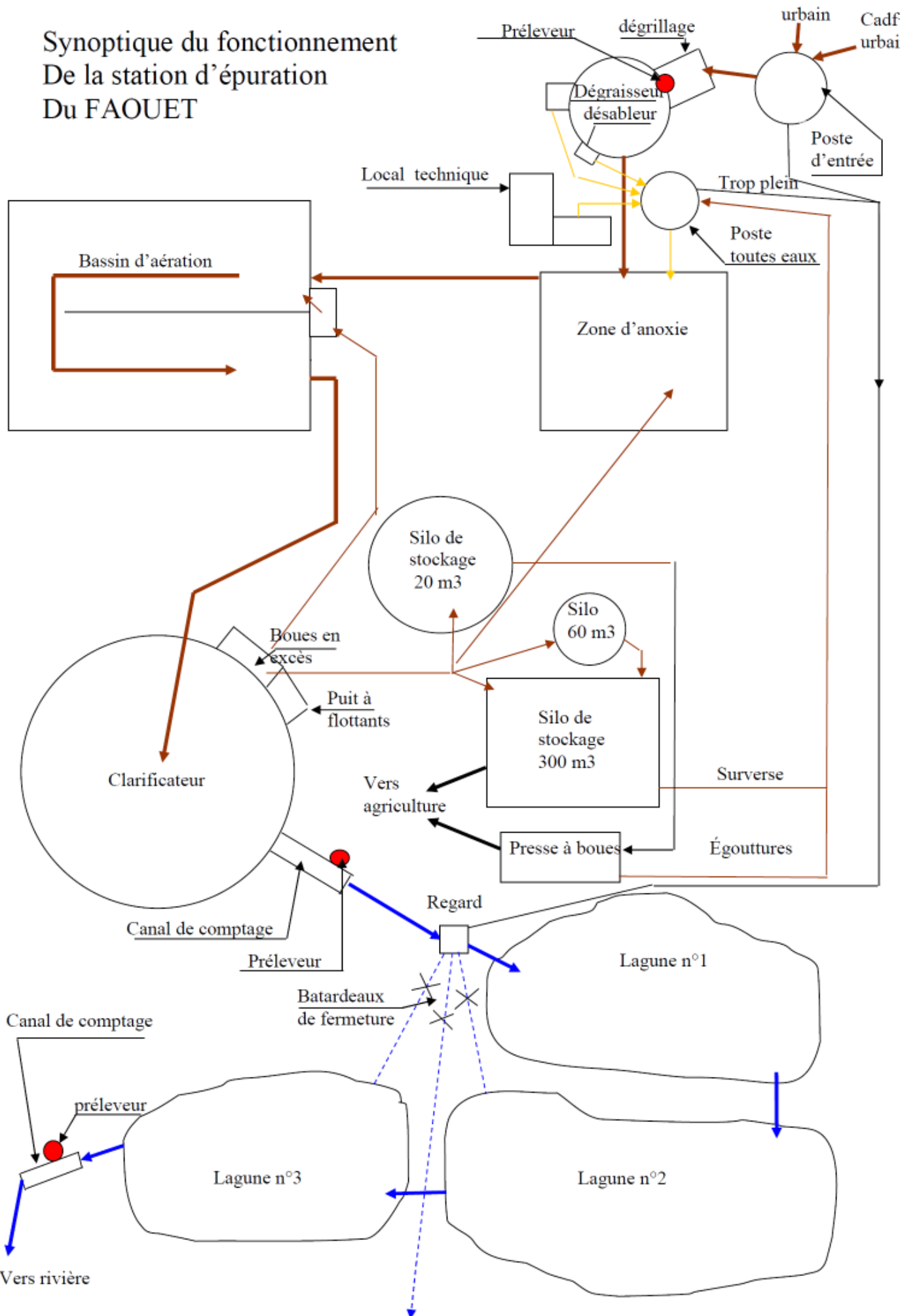
### **B. La station d'épuration.**

#### ***B.1. Présentation générale.***

FILIERE D'EPURATION		BOUES ACTIVEES	
CONSTRUCTEUR			
ANNEE DE MISE EN SERVICE		09/06/1981	
LIEU D'IMPLANTATION		Stéroulin	
DONNEES CONSTRUCTEURS	CAPACITE NOMINALE	23 500	éq. hab.
	DEBIT	1 659	m3 / jr
	DBO5	1 410	kg / jr
NORMES DE REJET		Arrêté préfectoral du 26 juillet 2002 (ICPE)	
MILIEU RECEPTEUR		Ellé	
DEGRILLEUR		Manuel	
DEGRAISSEUR DESSABLEUR AERE		49 m3	
BASSIN D'ANOXIE		460 m3	
BASSIN D'AERATION		4 245 m3 6 turbines de 24 kw	
DECANTATEUR SECONDAIRE		1 157 m3 2 pompes de recirculation de 110 m3/h 1 pompe d'extraction de 45 m3/h	
LAGUNES DE FINITION		4 450 m3	
EPAISSISSEURS		300 m3 et 60 m3	
EPAISSISSEUR HERSE		40 m3	
DESHYDRATATION MECANIQUE		Press Deg 2m type 762	
DESTINATION DES BOUES		EPANDAGE AGRICOLE	
PLAN D'EPANDAGE EXISTANT		OUI	
SUIVI AGRONOMIQUE DES BOUES		ABER ENVIRONNEMENT	

## ***B.2. Synoptique du fonctionnement de la station.***

# Synoptique du fonctionnement De la station d'épuration Du FAOUËT



### ***B.3. Le volume des effluents traités***

		<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>Charge hydraulique entrée (m3/j)</b>	<b>Moy</b>	741	942	926	Non renseigné	1000
	<b>Min</b>	226	277	7		95
	<b>Max</b>	2094	1979	3033		2972
<b>Charge organique entrée (kg DBO5/j)</b>	<b>Moy</b>	355,4	522,7	320,8		258
	<b>Min</b>	186,2	194,9	23,5		78,7
	<b>Max</b>	774	1530,2	944		551,5
<b>Taux par rapport aux capacités nominales</b>	<b>% hydro</b>	45	57	56		60
	<b>% orga</b>	25	37	23		18

Le volume arrivant à la station est de 365 000 m3 pour l'année, soit un débit entrant moyen de 1 000 m3/jour. Les volumes entrants sont similaires depuis 2012. La station est dimensionnée pour recevoir un débit de 1 659 m3/jour. L'installation est donc en moyenne à 60 % de sa capacité hydraulique.

Les volumes rejetés par la CADF à la station d'épuration sont de 187 500 m3 et ceux de Montfort de 15 867 m3. Ainsi, la station a reçu 161 633 m3 d'eaux usées domestiques soit environ 442 m3/jour. Les volumes domestiques d'eau potable facturés (y compris l'hôpital) sont de 82 796 m3/an, ce qui, avec un coefficient de restitution réaliste de 90 %, représente un volume théorique journalier arrivant à la station de 207 m3. Le volume des eaux parasites serait donc en moyenne de 235 m3/jour.

Il existe de grandes variations de volumes entrants journaliers. Ces volumes sont très peu sensibles à la pluviométrie. Ils sont directement liés à l'activité de la CADF. Ainsi, le volume des eaux parasites arrivant à la station d'épuration pourrait venir des eaux de nappe.

La station connaît des épisodes de surcharges hydrauliques essentiellement dues aux rejets de la CADF.

### ***B.4. Les rendements épuratoires de la station***

Les rendements épuratoires figurent à la page suivante.

En 2015, la station a reçu en moyenne :

- 1 155 m3 par jour soit 70 % de sa capacité hydraulique ;
- 263.7 kg de DBO5 par jour soit 18.70 % de sa capacité organique.

Le rejet est de bonne qualité. Les concentrations et les rendements épuratoires respectent les valeurs exigées hormis pour les paramètres suivants :

- Rendement minimum non atteint pour les MES en mai et juin et en NGL en septembre, novembre et décembre ;
- Rendement minimum non atteint en Pt pour la moyenne annuelle.



	Débit	Ch. Hyd.	MES			DCO			DBO5			Ch. Org.	NK			NGL			Pt		
			Entr.	Sort.	Rend.	Entr.	Sort.	Rend.	Entr.	Sort.	Rend.		Entr.	Sort.	Rend.	Entr.	Sort.	Rend.	Entr.	Sort.	Rend.
			m3/j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j		mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%
Janv	1440	87	87,3	3	95	394,6	15,6	95	183,6	3	98	13	56,6	2,3	94	56,6	43,2		3,7	0,2	93
Févr	1350	81	153,7	3,5	97	594,7	17,1	96	277,2	3	99	20	63	3,9	89	63	8	87	6,4	0,6	94
Mars	1350	81	66,4	2,6	95	579,4	17,9	96	264,6	3	98	19	66,4	2,8	94	66,4	5,2	87	7,7	0,9	84
Avr	1170	71	415,8	3	99	1285	22,3	97	516,6	3	99	37	86,9	3	96	86,9	3,1	96	11,6	1	88
Mai	656	40	42	7	89	346,4	21,9	96	78,7	3,8	98	6	28,9	4,6	89	28,9	5,7	86	3,7	1	83
Juin	1261	76	58,6	4	91	407,2	23,6	92	200,3	3	98	14	61,3	6,5	92	61,3	8,3	87	4,8	1,1	86
Juil	1288	78	141	8	96	538,6	25,8	97	235,2	3,9	100	17	54,9	6,7	97	54,9	10,3	94	6,9	1	94
Aoû	955	58	105	3,7	98	401,9	18,7	97	171,5	3,6	99	12	64,6	3,1	98	64,6	8,7	93	4,4	1	88
Sept	1070	64	236,6	2,5	99	617,1	19,3	97	166,3	3	98	12	55,5	1,6	97	55,5	7,4	79		0,9	
Oct	1029	62	170,3	3	98	717,4	20,2	97	551,5	3,5	99	39	77	4,9	97	77	15,7	84	10,1	0,6	89
Nov	1069	64	365	4	99	903,4	22,3	97	256,4	3	99	18	67	4,1	93	67	18,7	64	5,7	0,6	85
Déc	1218	73	207,8	5,4	96	679	21,2	94	262	3	98	19	78,6	5,1	81	78,6	20,6	48	3,8	1	53
Moy	1155	70	170,8	4,1	96,0	622,1	20,5	95,9	263,7	3,2	98,6	18,7	63,4	4,1	93,1	63,4	12,9	82,3	6,3	0,8	85,2
Mini	656	40	29,9	2	87	279,5	15	91	78,7	3	97	6	28,9	1,3	81	28,9	2,3	48	3,1	0,2	53
Maxi	1440	87	621,5	9	100	1324	34	98	551,5	5	100	39	86,9	11	98	86,9	52,2	96	11,6	2,2	94
Norme				20	95		80			25	90			10 (été) 15 (hiver)			15	80		2	90

### ***B.5. La production des boues et leur devenir***

Les boues sont stockées dans deux silos de 300 m<sup>3</sup> et 60 m<sup>3</sup> où elles se concentrent à environ 3 % de matière sèche.

La station est également dotée d'un atelier de déshydratation par filtre à bandes de 2 mètres de largeur utilisé pour stocker une plus grande quantité de boues en hiver en les amenant à 12 % de siccité.

Année	Charge traitée Kg DBO5/j	Production de boues calculée en TMS/an	Boues produites en TMS/an
2011	380	111	64,5
2012	484	141	56,4
2013	348	102	74,1
2014	Données non exploitables		
2015	258	75	62

En 2015, 1 704 m<sup>3</sup> de boues ont été épandues sur 49,87 hectares représentant 62.03 tonnes de matières sèches (siccité moyenne de 36,4 grammes par litre).

Les épandages ont été réalisés par l'entreprise E.T.A. Didier PERRET (Le Croisty).

Les épandages ont permis de fertiliser du maïs, des prairies, du ray-grass et du colza.

La quantité de matière sèche produite correspond à la quantité moyenne produite par 4 109 habitants (moyenne nationale : 50 g/MS/jr/EH) soit 17,45 % de la capacité organique de la station.

Du fait de la réduction des périodes d'épandage des boues autorisées, la mairie, en collaboration avec la société AMP de Chaulnes, porte un projet de compostage des boues de la station. Le procédé de compostage des boues consiste à additionner un mélange de paille, d'herbe et d'argile (1 à 2 %) aux boues. Un accord de principe a été donné par les services préfectoraux. Le bureau d'études retenu pour réaliser le diagnostic de la station d'épuration devra accompagner la mairie pour réaliser la déclaration de ce procédé auprès du préfet du Morbihan (déclaration d'une installation classée pour la protection de l'environnement). L'autorisation ou non du Préfet aura donc un impact sur le dimensionnement des ouvrages de stockage des boues.

### **C. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau.**

		Nombre de points	Points obtenus
X	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	10
	Mise à jour du plan au moins annuelle	10	
	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	10	
	Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	10	
X	Localisation et description de tous les ouvrages annexes (poste de relèvement, déversoirs...)	10	10
	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	10	
	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel	10	

	d'enquête et d'auscultation du réseau		
	Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	10	
X	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	10	
X	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	10	
<b>TOTAL</b>		<b>100</b>	<b>20</b>

## **D. Les propositions d'améliorations du fonctionnement du service.**

La mairie recrutera en 2016 une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner à réaliser un diagnostic du réseau, de la station d'épuration et de la filière boues. La réalisation du diagnostic permettra d'aboutir à un programme d'investissement pluriannuel ainsi qu'à un engagement d'entretien annuel du réseau par hydrocurage.

## **3. LES INDICATEURS FINANCIERS.**

### **A. Le prix de l'assainissement.**

#### ***A.1. La tarification.***

Le service assainissement est assujéti à la TVA. Le tarif comporte une part « abonnement » et un tarif par m3 consommé. Le conseil municipal fixe chaque année le montant applicable. Le tarif applicable à l'année 2015 a été fixé par la délibération n° 94/2014 du conseil municipal au cours de la séance du 18 décembre 2014. Cette redevance s'élève à 71,87 € par branchement et à 0,8896 € par m3 consommé de 0 à 30 m3 et à 1,8522 € par m3 consommé après 30 m3. Elle permet d'équilibrer le budget eaux usées de la collectivité qui finance les investissements nécessaires au développement du service.

Les agences de l'eau ont mis en place une redevance à la charge des abonnés du service d'assainissement pour financer la modernisation des réseaux d'assainissement collectif des communes. La redevance pour modernisation des réseaux de collecte est de 0,1550 euro du m3 dans le bassin Loire-Bretagne en 2015.

Les six agences de l'eau sont des établissements publics d'études et d'intervention qui ont pour mission de coordonner les actions de préservation des ressources en eau. Elles contribuent à établir la politique de l'eau dans chaque bassin hydrographique et aident financièrement les communes à s'équiper conformément à des programmes pluriannuels qu'elles arrêtent.

#### ***A.2. Evolution du tarif de l'assainissement***

	Désignation	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014	01/01/2015
<b>Part de la collectivité HT</b>					
Part fixe (par an)	Abonnement	39.93	39.93	39.93	71.87
Part proportionnelle					
- 0 à 30 m3	le m3	0.4942	0.4942	0.4942	0.8896
- > 30 m3	le m3	1.0290	1.0290	1.0290	1.8522

### A.3. La facture d'un usager de 120 m3

La facture d'un usager de 120 m3 est la suivante :

ESTIMATION FACTURE D'EAU DE 120 m3 - 2015		
	Prix unitaire	Prix total HT
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>		
Abonnement	70,00 €	70,00 €
Consommation 120 m3	180,00 €	180,00 €
Agence de l'Eau - lutte contre la pollution	28,80 €	28,80 €
TVA à 5,5 %		13,75 €
<b>Sous total EAU TTC</b>		<b>292,55 €</b>
M3 AEP TTC		2,44 €
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>		
Abonnement	71,87 €	71,87 €
30 m3	0,8896 €	26,69 €
90 m3	1,8522 €	166,70 €
Agence de l'Eau - redevance modernisation réseaux	0,1550 €	18,60 €
TVA à 5,5 %		14,59 €
<b>Sous total ASSAINISSEMENT TTC</b>		<b>298,45 €</b>
M3 ASSAINISSEMENT TTC		2,49 €
<b>TOTAL TTC</b>		<b>591,00 €</b>
<b>M3 TTC</b>		<b>4,92 €</b>

### A.4. Evolution de la recette d'exploitation

	2014	2015	Evolution 2010/2011
Recette collectivité	200 605.86	281 113.80	40.13 %

En 2014, le compte administratif du service en 2014 a constaté un excédent de 61 286.08 € (sections de fonctionnement et d'investissement confondues). Ce résultat intègre un emprunt de 310 000 € pour 67 407.50 € d'investissement et un déficit antérieur d'investissement de 140 467.35 €. Ainsi, le budget d'assainissement 2014 aurait été déficitaire de 40 839.07 € s'il n'avait pas fait l'objet ni d'emprunt, ni d'investissement et ni de déficits antérieurs ( $40\,839.07 = 61\,286.08 - 310\,000 + 67\,407.50 + 140\,467.35$ ).

Par conséquent, le conseil municipal a décidé d'élever le tarif d'assainissement pour 2015.

Le compte administratif du service en 2015 a constaté un excédent de 15 889.04 € (sections de fonctionnement et d'investissement confondues). Ce résultat intègre 40 973.41 € d'investissements.

### **B. Les autres recettes d'exploitation du service.**

La participation pour l'assainissement collectif a été instaurée par délibération n° 74/2014 du conseil municipal du 28 août 2014 et s'élevait en 2015 à 796 €. Elle a été fixée à 800 € pour 2016 par délibération 71/2015 du 16 décembre 2015.

En 2015, le service n'a pas perçu de participation pour l'assainissement collectif.

Lorsque les branchements au réseau d'assainissement collectif sont déclarés non conforme, une contre visite est organisée pour constater la mise en conformité du branchement. Cette contre visite est facturée au propriétaire du branchement 170 €. En 2015, trois contre visites ont été facturées.

### **C. La dette du service public d'assainissement collectif.**

✓ **Etat de la dette en capital au 31/12/15 : 1 071 206.16 €**

✓ **Annuité 2015**

Remboursement en capital :	115 895.89 €
Remboursement en intérêts :	43 259.64 €
Total :	159 155.53 €

✓ **La capacité d'emprunt**

Le pourcentage des annuités d'emprunts 2015 par rapport aux recettes de fonctionnement réelles de l'exercice est de 56 %.

### **D. Les amortissements réalisés au cours de l'année 2012.**

Au cours de l'année 2015, le patrimoine du service a nécessité des amortissements annuels d'un montant total de 85 929.32 euros.

### **E. Les dépenses de travaux réalisées en 2015.**

En 2015, le service a réalisé les investissements suivants pour un total de 40 973.41 € TTC :

- Achat de cannes de débouchage : 484.45 € TTC ;
- Installation d'un débitmètre : 3 560.00 € TTC ;
- Installation d'un nouveau transformateur à la station : 26 758.00 € TTC ;
- Achat de 2 pompes de relevage et réparation d'une pompe de relevage : 10 170.96 € TTC.

## **CONCLUSION**

La mairie recrutera en 2016 une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner à réaliser un diagnostic du réseau, de la station d'épuration et de la filière boues. La réalisation du diagnostic permettra d'aboutir à un programme d'investissement pluriannuel. La station d'épuration étant plutôt en fin de vie, des investissements importants seront à prévoir suite à la réalisation du diagnostic. Selon l'importance des aides financières, le conseil municipal pourra éventuellement être amené à revaloriser le tarif d'assainissement collectif.

## LEXIQUE

**Bassin d'aération** : bassin dans lequel de l'air est injecté de manière à accélérer le développement des bactéries pour accélérer la dégradation de la pollution organique de l'eau.

**Bassin d'anoxie** : bassin permettant la dégradation des nitrates. L'anoxie est une diminution de l'oxygène qui pousse les bactéries à décomposer les molécules de nitrates pour récupérer l'oxygène nécessaire à leur respiration, transformant ceux-ci en diazote.

**Clarificateur** : ouvrage séparant l'eau épurée des boues d'assainissement.

**DBO5** : la DBO5, demande biochimique en oxygène en 5 jours, exprime la quantité d'oxygène nécessaire pour la destruction par les micro-organismes des substances organiques présentes dans l'eau sur une période de 5 jours.

**DCO** : la demande chimique en oxygène correspond à la quantité d'oxygène qui a été consommée par voie chimique pour oxyder l'ensemble des matières oxydables présentes dans un échantillon d'eau.

**Dégazeur** : appareil qui permet d'enlever les gaz des eaux.

**Dégrilleur** : appareil qui permet de séparer et d'évacuer les matières volumineuses chassées par l'effluent.

**Dégraisseur** : ouvrage qui enlève les graisses et les huiles des eaux usées.

**Dessableur** : ouvrage qui enlève le sable des eaux usées.

**ECPP** : les eaux claires parasites permanentes sont les eaux parasites présentes dans le réseau collectif par temps sec. Un volume important d'ECPP peut mettre la station d'épuration en surcharge hydraulique et porter atteinte à son bon fonctionnement.

**Effluent** : désigne les eaux usées domestiques urbaines.

**EH** (Equivalent Habitant) : unité de mesure représentant la quantité de pollution émise en un jour par une personne, c'est-à-dire contenue dans 150 litres d'eau usée.

1 E.H. = 60 g de DBO5/jour (21,9 kg de DBO5/an) ; 135 g de DCO, 9,9 g d'azote ; 3,5 g de phosphore.

**Hydrocurage** : technique de nettoyage du réseau utilisant l'eau sous haute pression.

**MES** ou Matières en Suspension : ensemble des matières solides contenues dans les eaux usées et pouvant être retenues par filtration ou centrifugation.

**m.l.** : mètre linéaire

**NTK** : Azote Kjeldahl c'est-à-dire la quantité d'azote organique et ammoniacal.

**Plan d'épandage** : document réglementaire reprenant le périmètre d'épandage avec l'ensemble des parcelles pour lesquelles un épandage des boues en agriculture est possible, ainsi que les prescriptions concernant les épandages, le stockage et le transport.

**Pt** : Phosphore total

**Rendement épuratoire** : rapport entre la pollution mesurée en sortie et en entrée de station. Il est exprimé en pourcentage.